

BOIS ÉNERGIE / Avec l'association Bois Agri-Local Aindinois, la production de plaquettes de bois issu des exploitations agricoles s'inscrit dans une démarche de développement durable, contribue à l'entretien des haies et du paysage, est source de plus-value pour les agriculteurs.

Le bocage, une énergie verte à valoriser

L'association BALA (Bois Agri-Local Aindinois) a tenu son assemblée générale le 15 novembre à Foissiat. Pour rappel, créée au printemps 2019, l'association l'objectif de « développer une gestion durable du bois des exploitations agricoles, permettant d'en faire une ressource économique pérenne (bois d'œuvre, bois de chauffage, paillage pour les animaux...) ». En clair : valoriser la ressource pour que la plus-value revienne aux agriculteurs. Pour son président, Jean-Noël Giroud, le bilan de ces trois premières années est prometteur. « Depuis la création de l'association, nous avons œuvré pour promouvoir la haie. Non seulement comme élément important de notre environnement, mais aussi pour lui redonner sa place par une valeur économique via l'énergie qu'elle peut produire, et comme substitut à la paille en élevage ». En 2021, deux tournées d'abatage mécanisées ont eu lieu, en lien avec la SAAF (SA Amélioration foncière, basée à Attignat), soit 18 chantiers. Pour une production totale de 25 675 m³ de plaquettes, produites par le matériel de la Cuma de Saint-André-sur-Vieux-Jonc (dont près de 7 000 m³ pour les agriculteurs de l'Ain). Des résultats très encourageants, l'objectif d'équilibre ayant été fixé initialement à 14 000 m³. « Au fil des ans de nouveaux adhérents nous ont rejoints (40 aujourd'hui, Ndlr) et permis, avec l'aide de partenaires, d'avancer dans les aspects mécanisation pour un travail de qualité et en sécurité », explique son président. Et de préciser : « Pour les adhérents souhaitant mécaniser la coupe, nous avons évolué d'un grappin sécateur vers un grappin tronçonneuse avec une bien meilleure qualité de coupe, gage de meilleure reprise des repousses. Le matériel existe, mais n'étant pas local, la mise en œuvre est lourde. Arriverons-nous à reproduire un partenariat, comme celui avec la Cuma de Saint-André-sur-Vieux-Jonc pour le déchetage... ? ».



Après une première rencontre « Tour de haies » en octobre, l'association BALA organisait une deuxième demi-journée sur le terrain le 15 novembre sur le thème « Valorisation du bois en biomasse énergie ou litière ».



Jean-Noël Giroud, président de la BALA réunie en assemblée générale le 15 novembre à Foissiat.

De futures filières d'approvisionnement pour les collectivités... ?

Alors que certains valorisent leurs plaquettes directement sur l'exploitation, que ce soit en bois énergie, ou en paillage pour les animaux, d'autres

questionnent sur de possibles valorisations localement, en circuit court. L'association communique régulièrement en direction des collectivités afin d'étudier la possibilité de création de filières d'approvisionnement local de leurs chaufferies, espaces verts, aires de jeux... Une rencontre a notamment été

organisée en septembre dernier avec les élus sur la commune de Val-Revermont. Autre enjeu majeur lié à la réussite de la démarche : la gestion durable de la ressource. « La charte des bonnes pratiques, avec les plans de gestion associés, que nous avons écrite au départ, s'inscrivait dans le souci d'une gestion durable et renouvelable de la ressource. Les membres fondateurs étaient convaincus car déjà utilisateurs. Nous avons construit ces plans de gestion avec des partenaires (Chambre d'agriculture et Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes), avec un programme de formations permettant à chaque adhérent d'être en mesure de construire et maîtriser son propre plan de gestion. Mais

étant de plus en plus difficile de mobiliser du monde pour ces formations, nous proposerons à l'avenir des prestations pour la réalisation de ceux-ci », ajoute Jean-Noël Giroud. Grâce au plan de gestion individuel, chaque exploitant adhérent pourra obtenir une vision précise des haies en gestion avec les recommandations et priorités d'intervention. Avec le calcul du potentiel de production de bois à l'échelle de l'exploitation et du linéaire préalable annuel. Ainsi que des préconisations de travaux ou d'interventions sur les haies ou plantations pour optimiser la ressource et la gérer durablement. ■

Patricia Flochon

Plaquette bocagère : des débouchés économiquement intéressants

Collectivités locales : bois énergie et paillage d'espaces verts

Besoins agricoles : litière des bovins (plaquette seule ou en mélange avec de la paille, utilisation en sous-couche pour stabiliser et assainir la litière. À la clé : économie de consommation de paille et gain en autonomie) – Chaudière biomasse – Stabilisation des sols (entrées de champ, autour des abreuvoirs, chemins empruntés par les vaches).

La plaquette bocagère reste très compétitive par rapport à d'autres énergies fossiles. Plaquette bois : 5,18 € du kWh. Fioul domestique : 17,39 € du kWh. Electricité : 18,62 € du kWh. Le coût de production d'une plaquette produite localement, comprenant : une valeur moyenne du coût d'achat du bois, les frais d'abatage mécanisé, de production de la plaquette (déchetage), ainsi que les frais de transport dans un rayon de dix kilomètres, est de 28,50 € HT du MAP (mètre cube apparent de plaquettes) ou 114 € HT la tonne. (Coût de production établi en mars 2022, susceptible de varier en fonction de l'évolution des charges). ■

Production de plaquette organisée

L'association BALA a signé une convention de partenariat avec la Cuma de Saint-André-sur-Vieux-Jonc qui a fait l'acquisition fin 2019 d'une machine à tambour. L'utilisation d'un grappin assure une alimentation régulière, un débit important et une régularité de calibrage des plaquettes produites.